Burundi : la grâce présidentielle ne concerne pas Hussein Radjabu & Cie

PANA, 26/03/2010Le prÃ©sident burundais amnistie plus de 4.000 dÃ©tenus Bujumbura, Burundi - Plus de 4.000 dÃ©tenus devraient bÃ©nÃ©ficier de la mesure de grÃ¢ce dÃ©cidÃ©e jeudi par le prÃ©sident burundais, Pierre Nkurunziza et visant essentiellement Ã dÃ©sengorger les trÃ¨s surpeuplÃ©es prisons du Burundi.Plus de 4.000 dÃ©tenus devraient bÃ©nÃ©ficier d mesure de grÃ¢ce dÃ©cidÃ©e jeudi par le prÃ©sident burundais, Pierre Nkurunziza et visant essentiellement Ã dÃ©sengorger trÃ¨s surpeuplÃ©es prisons du Burundi.
Selon le dÃ©cret prÃ©sidentiel, la mesure de grÃ¢ce vise les dÃ©tenus de moins de 18 ans, les condamnÃ©s Ã une peine infÃ©rieure ou Ã©gale Ã cinq ans, les femmes enceintes ou allaitantes et les malades incurables Ã un stade avancÃ©.On estime aujourd'hui les personnes dÃ©tenues dans les onze prisons du Burundi Ã plus de 10.000, alors que leur capacitÃ© d'accueil totale est de moins de 5.000 places.La promiscuitÃ© dans les prisons a provoquÃ© ces derniers jours de nombreuses mutineries et des tentatives d'Ã©vasion.Les condamnÃ©s Ã¢gÃ©s de 60 ans ou plus sont Ã©galement bÃ©nÃ©fic de la grÃ¢ce prÃ©sidentielle qui ramÃ¨ne, par ailleurs, les condamnations Ã perpÃ©tuitÃ© Ã 20 ans.Par contre, la grÃ¢ce prÃ©sidentielle ne concerne pas un certain nombre d'autres catÃ©gories de dÃ©tenus, comme ceux qui purgent actuellement des peines pour "crimes de gÃ©nocide, contre l'humanitÃ©, crimes de guerre, homicide volontaire, agression sexuelle, torture, vol Ã main armÃ©e, viol, assassinat, meurtre ou encore vol en bande organisÃ©e".De mÃªme, les dÃ©tournements de deniers publics, l'atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de l'Etat, l'empoisonnement, l'anthropophagie, le faux et usage de faux, la vente, culture, transport de drogues Ã des fins lucratives sont autant d'autres dÃ©lits qui ne seront pas amnistiÃ©s.Les provocateurs de grÃ¨ves Ã l'intÃ©rieur des prisons ne sont pas non plus concernÃ©s par la mesure.Les condamnÃ©s Ã des amendes sont Ã©galement tenus de payer avant de prÃ©tendre Ã des Ã©largissements, selon le dÃ©cret prÃ©sidentiel.L'ancie leader du Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie/Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD, au pouvoir), Hussein Radjabu et certains de ses compagnes de lutte politique ne doivent pas s'attendre Ã recouvrer la libertÃ© Ã la faveur de ce dÃ©cret pour avoir Ã©tÃ© condamnÃ©s Ã de lourdes peines d'emprisonnement pour "atteinte Ã la sÃ»retÃ© intÃ©rieure de l'Etat" en 2007.